



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la région Hauts-de-France /
Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté préfectoral relatif aux engagements agroenvironnementaux et climatique et en
agriculture biologique en 2025 de la région Hauts-de-France.**

Le préfet de la Région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le règlement (UE) 2021/2115 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les Etats membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), et abrogeant les règlements (UE) n° 1305/2013 et (UE) n° 1307/2013 ;

Vu le règlement (UE) 2021/2116 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune et abrogeant le règlement (UE) n° 1306/2013 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles D.341-6-1 à D.341-6-9, D.371-8-1 et D.373-8-1 relatifs aux mesures agroenvironnementales et climatiques et aux mesures en faveur de l'agriculture biologique ;

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne du 31 août 2022 portant approbation du plan stratégique relevant de la PAC 2023-2027 de la France en vue d'un soutien de l'Union financé par le Fonds européen agricole de garantie et le Fonds européen agricole pour le développement rural ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2023 modifié relatif aux mesures agroenvironnementales et climatiques et aux aides en faveur de l'agriculture biologique ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2025 relatif aux mesures agroenvironnementales et climatiques et aux aides en faveur de l'agriculture biologique pour la campagne 2025 de la politique agricole commune ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 78 ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 du ministre de l'intérieur et des outre-mer portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 5 février 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 05 février 2024 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

Vu l'arrêté de subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France en date du 18 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2024 portant subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'avis de la Commission régionale agro-environnementale et climatique en date du 10 avril 2025 ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

ARRÊTE :

Article 1 : Mesures agroenvironnementales et climatiques

En application de l'article D.341-6-6 du code rural et de la pêche maritime, des engagements dans des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) peuvent être demandés par les exploitants agricoles, pour les surfaces qu'ils exploitent au sein des territoires retenus pour la mise en œuvre de chacune de ces mesures, quelle que soit la localisation du siège d'exploitation. Ces engagements peuvent aussi porter sur des surfaces exploitées hors des territoires retenus si le cahier des charges de la MAEC le prévoit.

Les territoires ouverts, les MAEC retenus en 2025, et leur éligibilité aux différents financements régionaux sont précisés en annexe 1 du présent arrêté.

Les cahiers des charges retenus pour la mise en œuvre de ces MAEC sont publiés à la même date que le présent arrêté sur le site de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt : <https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr>.

Article 2 : Plafonds d'aide par MAEC et par bénéficiaire pour les MAEC

Conformément à l'arrêté du 21 avril 2023 modifié relatif aux mesures agroenvironnementales et climatiques et aux aides en faveur de l'agriculture biologique, les aides versées à un demandeur autre qu'un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) ne pourront dépasser un montant annuel par MAEC défini dans le tableau présent en annexe 2, à l'exception

des demandeurs certifiés en agriculture biologique, situés dans les territoires éligibles aux financements de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

En conséquence, aucun engagement qui conduirait à dépasser ce montant en première année d'engagement ne pourra être accepté.

Pour les GAEC totaux le montant maximum des aides défini dans le tableau de l'annexe 2 est multiplié par le nombre d'associés remplissant les critères individuels d'éligibilité.

Les aides versées à un demandeur autre qu'un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) au titre des MAEC ne pourront dépasser le montant annuel de 20 000 € par bénéficiaire, à l'exception des demandeurs certifiés en agriculture biologique, situés dans les territoires éligibles aux financements de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

En conséquence, aucun engagement qui conduirait à dépasser ce montant en première année d'engagement ne pourra être accepté.

Pour les GAEC totaux, le montant maximum des aides défini ci-dessus est multiplié par le nombre d'associés remplissant les critères individuels d'éligibilité.

Article 3 : Critères de priorisation des dossiers

En cas d'insuffisance budgétaire, les demandes seront sélectionnées conformément aux critères de priorisation définis pour chacun des PAEC qui figurent dans l'annexe 3 du présent arrêté.

Article 4 : Aides en faveur de l'agriculture biologique

Des engagements dans des aides en faveur de l'agriculture biologique peuvent être demandés par les exploitants agricoles dont le siège d'exploitation est situé dans la région.

Le cahier des charges retenu pour la mise en œuvre de cette aide est publiée à la même date que le présent arrêté sur le site de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt : <https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr>.

Article 5 : Plafonds d'aides pour l'aide en faveur de l'agriculture biologique

Conformément à l'arrêté du 21 avril 2023 modifié relatif aux mesures agroenvironnementales et climatiques et aux aides en faveur de l'agriculture biologique, la région Hauts-de-France n'a retenu aucun plafond pour l'aide à la conversion à l'agriculture biologique en 2025.

Article 6 : Modalités de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 7 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les directeurs départementaux des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Amiens, le 30 avril 2025

Pour le préfet, par subdélégation,
La cheffe adjointe du Service Régional de la
Performance Economique et
Environnementale des Entreprises

Juliette ASPAR

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Juliette ASPAR', with a long horizontal stroke extending to the right.

Annexe 1 : Liste des PAEC et codes PAEC ouverts en région Hauts de France – 2025

NOM DU PAEC	MESURES OUVERTES SUR LE TERRITOIRE DU PAEC												FINANCEMENT	
Aires d’Alimentation des Captages de Victorine Autier et de la Basse Vallée de la Selle (AMVS)	HF_AMVS_PHY5	HF_AMVS_PHY6	HF_AMVS_FER2	HF_AMVS_FER6	HF_AMVS_HBV1	HF_AMVS_HBV2	HF_AMVS_CPRA	HF_AMVS_ESP3	HF_AMVS_ESP4	HF_AMVS_IAE1				AEAP, FEADER
Baugy l'Hospice (BAHO)	HF_BAHO_PHY4	HF_BAHO_PHY6	HF_BAHO_ARB1	HF_BAHO_HBV2	HF_BAHO_HBV3	HF_BAHO_CIFF	HF_BAHO_PRA3							AESN, FEADER
Bassin versant de la Bresle Biodiversité (BRES)	HF_BRES_PHY6	HF_BRES_HBV1	HF_BRES_HBV2	HF_BRES_MHU1	HF_BRES_MHU2	HF_BRES_CIFF	HF_BRES_PRA3	HF_BRES_ESP2	HF_BRES_ESP3					MASA, FEADER
Bassin versant de la Bresle Eau (BREE)	HF_BREE_PHY6	HF_BREE_HBV1	HF_BREE_HBV2	HF_BREE_MHU1	HF_BREE_MHU2	HF_BREE_PRA3	HF_BREE_ESP2	HF_BREE_ESP3						AEAP, FEADER
Bassin d'alimentation de captage de Breteuil (BRET)	HF_BRET_PHY5	HF_BRET_PHY6	HF_BRET_FER2	HF_BRET_HBV2	HF_BRET_HBV3	HF_BRET_IAE1	HF_BRET_IAE2							AEAP, AESN, FEADER
Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie maritime Biodiversité (BSPB)	HF_BSPB_PHY6	HF_BSPB_ARB1	HF_BSPB_HBV1	HF_BSPB_HBV2	HF_BSPB_MHU1	HF_BSPB_MHU2	HF_BSPB_ESP2	HF_BSPB_ESP3	HF_BSPB_ESP4	HF_BSPB_IAE2				MASA, FEADER
Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie maritime Eau et ZH (BSPH)	HF_BSPH_PHY6	HF_BSPH_ARB1	HF_BSPH_HBV1	HF_BSPH_HBV2	HF_BSPH_MHU1	HF_BSPH_MHU2	HF_BSPH_ESP2	HF_BSPH_ESP3	HF_BSPH_ESP4	HF_BSPH_IAE2	HF_BSPH_FER6			AEAP, FEADER
Bassin versant de la Nièvre (BVNI)	HF_BVNI_FER4	HF_BVNI_FER5	HF_BVNI_COV4	HF_BVNI_COV5	HF_BVNI_COV6	HF_BVNI_SDC1	HF_BVNI_SDC2	HF_BVNI_HBV1	HF_BVNI_HBV2	HF_BVNI_IAE1				AEAP, FEADER
Communauté d'agglo du Beauvaisis (CABE)	HF_CABE_PHY5	HF_CABE_PHY6	HF_CABE_FER6	HF_CABE_HBV1	HF_CABE_HBV2	HF_CABE_HBV3	HF_CABE_CPRA							AESN, FEADER
Communauté de Communes des Lisières de l'Oise (CCLO)	HF_CCLO_PHY1	HF_CCLO_PHY2	HF_CCLO_PHY3	HF_CCLO_PHY4	HF_CCLO_PHY5	HF_CCLO_PHY6	HF_CCLO_CIFF	HF_CCLO_ESP1	HF_CCLO_ESP2	HF_CCLO_ESP3				AESN, FEADER
Communauté de communes du Pays de Bray Biodiversité (CCPB)	HF_CCPB_PHY4	HF_CCPB_PHY6	HF_CCPB_HBV2	HF_CCPB_HBV3	HF_CCPB_PRA3	HF_CCPB_CIFF	HF_CCPB_ESP2	HF_CCPB_ESP3	HF_CCPB_IAE1	HF_CCPB_IAE2				MASA, FEADER
Communauté de communes du Pays de Bray Eau (CCPE)	HF_CCPE_PHY4	HF_CCPE_PHY6	HF_CCPE_HBV2	HF_CCPE_HBV3	HF_CCPE_PRA3	HF_CCPE_CIFF	HF_CCPE_ESP2	HF_CCPE_ESP3	HF_CCPE_IAE1	HF_CCPE_IAE2				AESN, FEADER
Communauté de communes de Prévèle Carambault (CCPC)	HF_CCPC_PHY5	HF_CCPC_PHY6	HF_CCPC_HBV1	HF_CCPC_HBV2	HF_CCPC_HBV3	HF_CCPC_CPRA	HF_CCPC_ESP2	HF_CCPC_ESP3	HF_CCPC_ESP4					AEAP, FEADER
Communauté de communes de la Picardie Verte (CCPV)	HF_CCPV_PHY5	HF_CCPV_PHY6	HF_CCPV_HBV2	HF_CCPV_HBV3	HF_CCPV_CIFF	HF_CCPV_ESP2	HF_CCPV_ESP3	HF_CCPV_IAE1	HF_CCPV_IAE2	HF_CCPV_IAE3				MASA, FEADER
Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale enjeu biodiversité (CMOB)	HF_CMOB_SDC1	HF_CMOB_SDC2	HF_CMOB_HBV2	HF_CMOB_HBV3	HF_CMOB_MHU1	HF_CMOB_MHU2	HF_CMOB_CPRA	HF_CMOB_ESP2	HF_CMOB_ESP3	HF_CMOB_OUV2	HF_CMOB_IAE1			MASA, FEADER
Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale enjeu eau (CMOH)	HF_CMOH_HBV2	HF_CMOH_HBV3	HF_CMOH_CPRA	HF_CMOH_MHU1	HF_CMOH_MHU2	HF_CMOH_ESP2	HF_CMOH_ESP3	HF_CMOH_OUV2	HF_CMOH_IAE1	HF_CMOH_IAE3				AEAP, FEADER
Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale enjeu érosion (CMOR)	HF_CMOR_SDC1	HF_CMOR_SDC2	HF_CMOR_HBV2	HF_CMOR_HBV3	HF_CMOR_CPRA	HF_CMOR_OUV2	HF_CMOR_IAE1							AEAP, FEADER
Haute Vallée de l'Oise (HVOI)	HF_HVOI_HBV2	HF_HVOI_HBV3	HF_HVOI_MHU1	HF_HVOI_MHU2	HF_HVOI_CIFF	HF_HVOI_ESP1	HF_HVOI_ESP2	HF_HVOI_ESP3	HF_HVOI_ESP4	HF_HVOI_IAE1	HF_HVOI_IAE2			MASA, FEADER

Haute Vallée de la Somme (HVSO)	HF_HVSO_MHU1	HF_HVSO_MHU2	HF_HVSO_CIFF	HF_HVSO_CPRA	HF_HVSO_ESP2	HF_HVSO_ESP3	HF_HVSO_ESP4	HF_HVSO_IAE1					MASA, FEADER
Bassin d'alimentation des captages de ville de Laon (LAON)	HF_LAON_PHY2	HF_LAON_PHY3	HF_LAON_HBV1	HF_LAON_HBV2	HF_LAON_HBV3	HF_LAON_CIFF	HF_LAON_ESP1	HF_LAON_ESP2	HF_LAON_ESP3	HF_LAON_IAE1			AESN, FEADER
Marais de la souche (MASO)	HF_MASO_MHU1	HF_MASO_MHU2	HF_MASO_CIFF	HF_MASO_ESP1	HF_MASO_ESP2	HF_MASO_ESP3	HF_MASO_ESP4						AESN, FEADER
Moyenne Vallée de l'Oise (MVOI)	HF_MVOI_HBV2	HF_MVOI_HBV3	HF_MVOI_MHU1	HF_MVOI_MHU2	HF_MVOI_CIFF	HF_MVOI_ESP1	HF_MVOI_ESP2	HF_MVOI_ESP3	HF_MVOI_ESP4	HF_MVOI_IAE1	HF_MVOI_IAE2		AESN, FEADER
Moyenne vallée de la Somme Biodiversité (MVSb)	HF_MVSB_HBV1	HF_MVSB_HBV2	HF_MVSB_HBV3	HF_MVSB_MHU1	HF_MVSB_MHU2	HF_MVSB_PRA3	HF_MVSB_CPRA	HF_MVSB_ESP2	HF_MVSB_ESP3	HF_MVSB_ESP4	HF_MVSB_IAE1	HF_MVSB_ARB1	MASA, FEADER
Moyenne vallée de la Somme Eau et ZH (MVSH)	HF_MVSH_HBV1	HF_MVSH_HBV2	HF_MVSH_HBV3	HF_MVSH_MHU1	HF_MVSH_MHU2	HF_MVSH_PRA3	HF_MVSH_CPRA	HF_MVSH_ESP2	HF_MVSH_ESP3	HF_MVSH_ESP4	HF_MVSH_IAE1	HF_MVSH_ARB1	AEAP, FEADER
Territoires du Nord-Pas de Calais Biodiversité (NPCB)	HF_NPCB_PHY4	HF_NPCB_PHY6	HF_NPCB_HBV1	HF_NPCB_HBV2	HF_NPCB_HBV3	HF_NPCB_PRA3	HF_NPCB_ESP2	HF_NPCB_ESP3	HF_NPCB_ESP4	HF_NPCB_IAE3			MASA, FEADER
Territoires du Nord-Pas de Calais Eau (NPCE)	HF_NPCE_PHY5	HF_NPCE_PHY6	HF_NPCE_HBV1	HF_NPCE_HBV2	HF_NPCE_HBV3	HF_NPCE_MHU1	HF_NPCE_PRA3	HF_NPCE_ESP2	HF_NPCE_ESP3	HF_NPCE_ESP4			AEAP, FEADER
Territoires du Nord-Pas de Calais Erosion (NPCR)	HF_NPCR_COV4	HF_NPCR_COV5	HF_NPCR_COV6	HF_NPCR_SDC1	HF_NPCR_SDC2	HF_NPCR_HBV1	HF_NPCR_HBV2	HF_NPCR_HBV3	HF_NPCR_CPRA				AEAP, FEADER
Prairies de la Thève (OPFB)	HF_OPFB_MHU1	HF_OPFB_MHU2	HF_OPFB_CIFF	HF_OPFB_ESP1	HF_OPFB_ESP2	HF_OPFB_ESP3	HF_OPFB_ESP4	HF_OPFB_OUV2	HF_OPFB_IAE1	HF_OPFB_IAE2			MASA, FEADER
Bassins d'alimentation de captage en ZPA du PNR Oise - Pays-de-France (OPFE)	HF_OPFE_PHY4	HF_OPFE_PHY5	HF_OPFE_PHY6	HF_OPFE_ARB1	HF_OPFE_CIFF	HF_OPFE_IAE1	HF_OPFE_IAE2	HF_OPFE_IAE3					AESN, FEADER
Bassin versant amont de l'Ourcq (OURQ)	HF_OURQ_PHY4	HF_OURQ_PHY5	HF_OURQ_PHY6	HF_OURQ_PRA3	HF_OURQ_CPRA	HF_OURQ_OUV1	HF_OURQ_OUV2	HF_OURQ_IAE1	HF_OURQ_IAE2	HF_OURQ_IAE3			AESN, FEADER
Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PAVB)	HF_PAVB_HBV1	HF_PAVB_HBV2	HF_PAVB_HBV3	HF_PAVB_MHU1	HF_PAVB_MHU2	HF_PAVB_ESP2	HF_PAVB_ESP3	HF_PAVB_ESP4	HF_PAVB_IAE1	HF_PAVB_IAE2			AEAP,FEADER
Pelouses et landes régionales Biodiversité (PELB)	HF_PELB_PRA3	HF_PELB_CIFF	HF_PELB_CPRA	HF_PELB_ESP2	HF_PELB_ESP4	HF_PELB_OUV1	HF_PELB_OUV2	HF_PELB_IAE1					MASA, FEADER
Pelouses et landes régionales Eau AESN (PELN)	HF_PELN_PRA3	HF_PELN_CIFF	HF_PELN_CPRA	HF_PELN_ESP2	HF_PELN_ESP4	HF_PELN_OUV1	HF_PELN_OUV2	HF_PELN_IAE1					AESN, FEADER
Pelouses et landes régionales Eau AEAP (PELP)	HF_PELP_PRA3	HF_PELP_CPRA	HF_PELP_ESP2	HF_PELP_ESP4	HF_PELP_OUV1	HF_PELP_OUV2	HF_PELP_IAE1						AEAP,FEADER
Pelouses et landes régionales Erosion (PELR)	HF_PELR_PRA3	HF_PELR_CPRA	HF_PELR_ESP2	HF_PELR_ESP4	HF_PELR_OUV1	HF_PELR_OUV2	HF_PELR_IAE1						AEAP,FEADER
Pays de Thiérache Biodiversité (PETB)	HF_PETB_HBV1	HF_PETB_HBV2	HF_PETB_HBV3	HF_PETB_PRA3	HF_PETB_CIFF	HF_PETB_ESP1	HF_PETB_ESP2	HF_PETB_ESP3	HF_PETB_IAE1	HF_PETB_IAE2			MASA, FEADER
Pays de Thiérache Eau AESN (PETE)	HF_PETE_PHY2	HF_PETE_PHY3	HF_PETE_HBV2	HF_PETE_HBV3	HF_PETE_CIFF	HF_PETE_ESP1	HF_PETE_ESP2	HF_PETE_ESP3	HF_PETE_IAE1	HF_PETE_IAE2			AESN, FEADER
Pays de Thiérache Eau AEAP (PETP)	HF_PETP_PHY2	HF_PETP_PHY3	HF_PETP_HBV2	HF_PETP_HBV3	HF_PETP_ESP1	HF_PETP_ESP2	HF_PETP_ESP3	HF_PETP_IAE1	HF_PETP_IAE2				AEAP, FEADER
Pays de Thiérache Erosion (PETR)	HF_PETR_SDC1	HF_PETR_SDC2	HF_PETR_HBV1	HF_PETR_HBV2	HF_PETR_HBV3	HF_PETR_CPRA	HF_PETR_IAE1	HF_PETR_IAE2					AEAP, FEADER
Plaine Maritime Picarde (PMPH)	HF_PMPH_MHU1	HF_PMPH_MHU2	HF_PMPH_PRA3	HF_PMPH_CPRA	HF_PMPH_ESP2	HF_PMPH_ESP3	HF_PMPH_ESP4	HF_PMPH_IAE1	HF_PMPH_IAE2				AEAP, FEADER
Bassins d'alimentation de captage des Portes de Thiérache (PORT)	HF_PORT_PHY2	HF_PORT_PHY3	HF_PORT_HBV1	HF_PORT_HBV2	HF_PORT_HBV3	HF_PORT_CIFF	HF_PORT_ESP1	HF_PORT_ESP2	HF_PORT_ESP3	HF_PORT_IAE1			AESN, FEADER

Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut enjeu Biodiversité (PSEB)	HF_PSEB_PHY5	HF_PSEB_PHY6	HF_PSEB_HBV1	HF_PSEB_HBV2	HF_PSEB_HBV3	HF_PSEB_MHU1	HF_PSEB_CPRA	HF_PSEB_ESP2	HF_PSEB_ESP3	HF_PSEB_ESP4			MASA, FEADER
CARE (Contrat d'Action pour la Ressource en Eau) Scarpe aval sud (PSEE)	HF_PSEE_PHY5	HF_PSEE_PHY6	HF_PSEE_HBV1	HF_PSEE_HBV2	HF_PSEE_HBV3	HF_PSEE_MHU1	HF_PSEE_CPRA	HF_PSEE_ESP2	HF_PSEE_ESP3	HF_PSEE_ESP4			AEAP, FEADER
Pays de Sources et Vallées enjeu eau AESN (PSVN)	HF_PSVN_PHY4	HF_PSVN_PHY6	HF_PSVN_FER2	HF_PSVN_HBV2	HF_PSVN_HBV3	HF_PSVN_MHU1	HF_PSVN_MHU2	HF_PSVN_ESP2	HF_PSVN_ESP3	HF_PSVN_ESP4			AESN, FEADER
Pays de Sources et Vallées enjeu eau AEAP (PSVP)	HF_PSVP_PHY6	HF_PSVP_FER2	HF_PSVP_ARB1	HF_PSVP_HBV2	HF_PSVP_HBV3	HF_PSVP_MHU1	HF_PSVP_MHU2	HF_PSVP_ESP2	HF_PSVP_ESP3	HF_PSVP_ESP4			AEAP, FEADER
Bassin d'alimentation de captage des Sablons" (SABL)	HF_SABL_PHY4	HF_SABL_PHY5	HF_SABL_PHY6	HF_SABL_FER2	HF_SABL_FER6	HF_SABL_HBV1	HF_SABL_HBV2	HF_SABL_HBV3	HF_SABL_CIFF				AESN, FEADER
SAGE du bassin de la Somme (SASO)	HF_SASO_PHY5	HF_SASO_PHY6	HF_SASO_FER2	HF_SASO_FER6	HF_SASO_HBV2	HF_SASO_HBV3	HF_SASO_ESP2	HF_SASO_ESP3	HF_SASO_ESP4	HF_SASO_IAE1			AEAP, FEADER
Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois (SESV)	HF_SESV_PHY1	HF_SESV_PHY2	HF_SESV_PHY3	HF_SESV_PHY4	HF_SESV_PHY5	HF_SESV_PHY6	HF_SESV_CIFF	HF_SESV_ESP1	HF_SESV_ESP2	HF_SESV_ESP3			AESN, FEADER
Bassin d'alimentation de captage de Saint-Just-en-Chaussée (STJU)	HF_STJU_PHY5	HF_STJU_PHY6	HF_STJU_HBV1	HF_STJU_HBV2	HF_STJU_CIFF	HF_STJU_IAE1	HF_STJU_IAE2						AESN, FEADER
Territoire et Biodiversité eau AESN (TBIN)	HF_TBIN_PHY4	HF_TBIN_PHY6	HF_TBIN_HBV1	HF_TBIN_HBV2	HF_TBIN_HBV3	HF_TBIN_PRA3	HF_TBIN_CIFF	HF_TBIN_ESP1	HF_TBIN_ESP2	HF_TBIN_ESP3			AESN, FEADER
Territoire et Biodiversité (TBIO)	HF_TBIO_PHY4	HF_TBIO_PHY6	HF_TBIO_HBV1	HF_TBIO_HBV2	HF_TBIO_HBV3	HF_TBIO_PRA3	HF_TBIO_CIFF	HF_TBIO_ESP1	HF_TBIO_ESP2	HF_TBIO_ESP3			MASA, FEADER
Aires d'alimentation de captage du territoire de l'UESA (UESA)	HF_UESA_PHY3	HF_UESA_HBV2	HF_UESA_HBV3	HF_UESA_MHU1	HF_UESA_MHU2	HF_UESA_CIFF	HF_UESA_OUV1	HF_UESA_OUV2					AESN, FEADER
Vallée de l'Authie (VAUT)	HF_VAUT_MHU1	HF_VAUT_MHU2	HF_VAUT_CIFF	HF_VAUT_CPRA	HF_VAUT_ESP2	HF_VAUT_ESP3	HF_VAUT_ESP4	HF_VAUT_IAE1	HF_VAUT_IAE3				MASA, FEADER
Vallée de la Selle (VSEL)	HF_VSEL_MHU1	HF_VSEL_MHU2	HF_VSEL_CIFF	HF_VSEL_CPRA	HF_VSEL_ESP2	HF_VSEL_ESP3	HF_VSEL_ESP4	HF_VSEL_IAE1					MASA, FEADER

Annexe 2 : Plafonds

Au regard des contraintes budgétaires sur les MAEC 2025, la DRAAF Hauts de France a été amenée à plafonner le montant à l'exploitation, et les montants des MAEC « système » et « localisées ».

Pour les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC), la transparence GAEC s'applique : le plafond à respecter est multiplié par le nombre d'associés répondant aux critères d'éligibilité, conformément au Décret n°2023-334 du 3 mai 2023 relatif aux conditions d'accès des groupements agricoles d'exploitation en commun totaux aux aides de la politique agricole commune de la programmation débutant en 2023.

Plafond à l'exploitation						
		1 an	5 ans			
		20 000,00 €	100 000,00 €			
Plafonds à la mesure						
		1 an	5 ans			
Mesures localisées		10 000 € Par MAEC et par exploitation	50 000 € par MAEC et par exploitation			
Mesures système	Plafond à 80 hectares (détail ci-dessous)					
Intitulé de la mesure				Code	1 an	5 ans
MAEC Qualité et gestion quantitative de l'eau pour les grandes cultures	MAEC Eau - Réduction des herbicides - Grandes cultures	MAEC Eau - Herbicides - Grandes cultures 1		PHY1	9 760,00 €	48 800,00 €
		MAEC Eau - Herbicides - Grandes cultures 2		PHY2	11 440,00 €	57 200,00 €
		MAEC Eau - Herbicides - Grandes cultures 3		PHY3	20 000,00 €	100 000,00 €
	MAEC Eau - Réduction des pesticides - Grandes cultures	MAEC Eau - Pesticides - Grandes cultures 1		PHY4	10 960,00 €	54 800,00 €
		MAEC Eau - Pesticides - Grandes cultures 2		PHY5	16 080,00 €	80 400,00 €
		MAEC Eau - Pesticides - Grandes cultures 3		PHY6	20 000,00 €	100 000,00 €
	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Grandes cultures	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Grandes cultures 1		FER1	8 400,00 €	42 000,00 €
		MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Grandes cultures 2		FER2	10 880,00 €	54 400,00 €
	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Couverture -	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 1		FER3	12 160,00 €	60 800,00 €

	Réduction des herbicides - Grandes cultures adaptée à la lutte contre les algues vertes	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 2	FER4	19 840,00 €	99 200,00 €
		MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 3	FER5	20 000,00 €	100 000,00 €
	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Réduction des pesticides - Grandes cultures		FER6	16 960,00 €	84 800,00 €
	MAEC Eau - Couverture - Réduction des herbicides - Grandes cultures	MAEC Eau - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 1	COV1	16 320,00 €	81 600,00 €
		MAEC Eau - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 2	COV2	18 000,00 €	90 000,00 €
		MAEC Eau - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 3	COV3	20 000,00 €	100 000,00 €
	MAEC Eau - Couverture - Réduction des pesticides - Grandes cultures	MAEC Eau - Couverture - Pesticides - Grandes cultures 1	COV4	17 600,00 €	88 000,00 €
		MAEC Eau - Couverture - Pesticides - Grandes cultures 2	COV5	20 000,00 €	100 000,00 €
		MAEC Eau - Couverture - Pesticides - Grandes cultures 3	COV6	20 000,00 €	100 000,00 €
	MAEC Qualité et gestion quantitative de l'eau pour les cultures pérennes	MAEC Eau - Viticulture	MAEC Eau - Viticulture - Lutte biologique - Herbicides	VIT1	20 000,00 €
MAEC Eau - Arboriculture		MAEC Eau - Arboriculture - Lutte biologique - Herbicides	ARB1	20 000,00 €	100 000,00 €
MAEC Qualité et protection du sol	MAEC Sol - Semis direct	MAEC Sol - Semis direct 1	SDC1	8 320,00 €	41 600,00 €
		MAEC Sol - Semis direct 2	SDC2	12 640,00 €	63 200,00 €
MAEC Climat - Bien-être animal et autonomie alimentaire des élevages	MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 1	HBV1	10 000,00 €	50 000,00 €
		MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 2	HBV2	14 160,00 €	70 800,00 €
		MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 3	HBV3	18 640,00 €	93 200,00 €

Annexe 3 : Critères de priorisation

La DRAAF Hauts de France, en accord avec les agences de l'eau Artois Picardie, Seine Normandie, les opérateurs de PAEC et les membres de la CRAEC, a établi un ordre de priorité pour la sélection des dossiers, au sein de chaque PAEC.

Notons que les dossiers des agriculteurs certifiés en agriculture biologique sont prioritaires à l'échelle régionale.

Des critères complémentaires au sein des PAEC sont susceptibles d'être définis au moment de l'instruction pour départager des dossiers, si nécessaire.

Code PAEC	Opérateur	Nom du PAEC	Enjeu	Critères retenus après avis
AMVS	Amiens Métropole	Aires d'Alimentation des Captages de Victorine Autier et de la Basse Vallée de la Selle	EAU AEAP	Priorité régionale AB 1. CPRA>HBV>PHY>FER>ESP 2. Niveau de difficulté de la mesure 3. Surface dans l'AAC 4. JA
BAHO	Agglomération de la Région de Compiègne	Baugy l'Hospice	EAU AESN	Contacteur l'AESN pour justifier la pertinence et la localisation des CIFF à engager
BRES	Syndicat mixte d'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle	"PAEC du bassin versant de la Bresle"	BIOD	Priorité régionale AB 1. MHU 2. Mesures herbe système et localisée 3. CPRA et CIFF 4. JA 5. Surface engagée
BREE	Syndicat mixte d'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle	"PAEC du bassin versant de la Bresle"	EAU AEAP	Priorité régionale AB 1. CPRA et mesures système 2. Difficulté de la mesure 3. Surface 4. JA
BRET	Communauté de communes Oise Picarde	Bassin d'alimentation de captage de Breteuil	EAU AEAP	Priorité régionale AB 1. Vulnérabilité de la localisation de la parcelle 2. Importance de la surface engagée 3. Niveau de difficulté de la mesure
BSPB	Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées	Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie maritime	BIOD	Priorité régionale AB 1. Mesures système 2. Difficulté de la mesure

				3. Surface engagée
BSPH	Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées	Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie maritime	EAU et ZH AEAP	Priorité régionale AB 1. Mesure système 2. AEAP ZH et MHU 3. JA 4. Surface engagée
BVNI	Chambre d'agriculture de la Somme	Bassin versant de la Nièvre	ERO	Priorité régionale AB 1. SDC2 > SDC1 2. HBV2 > HBV1 3. COV6 > COV5 > COV4 4. IAE1 5. FER5 > FER4 6. JA 7. Surface engagée
CABE	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	PAEC de la CAB	EAU AESN	Priorité régionale AB 1. CPRA et Mesure système 2. Difficulté de la mesure 3. JA 4. Surface engagée
CCLO	Communauté de Communes des Lisières de l'Oise	Communauté de Communes des Lisières de l'Oise EAU	EAU AESN	Priorité régionale AB 1. CPRA et Mesure système 2. Difficulté de la mesure 3. JA 4. Surface engagée
CCPB	Communauté de communes du Pays de Bray	Communauté de communes du Pays de Bray	BIOD	Priorité régionale AB 1. PHY et HBV 2. Surface en PP 3. Surfaces proches cours d'eau ou ZH 4. Surface engagée
CCPC	Communauté de communes de Pévèle Carambault	Communauté de communes de Pévèle Carambault	EAU AEAP	Priorité régionale AB 1. PHY et HBV 1. CPRA et ESP 2. Difficulté de la mesure 3. JA 4. Surface engagée
CCPE	Communauté de communes du Pays de Bray	Communauté de communes du Pays de Bray	EAU AESN	Priorité régionale AB 1. PHY et HBV

				<ul style="list-style-type: none"> 2. Surface en PP 3. Surfaces proches cours d'eau ou ZH 4. JA 5. Surface engagée
CCPV	Communauté de communes de la Picardie Verte	Communauté de communes de la Picardie Verte	BIOD	<ul style="list-style-type: none"> Priorité régionale AB 1. Mesure système 2. Difficulté de la mesure 3. JA 4. Surface engagée
CMOB	Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale	Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale enjeu biodiversité	BIOD	<ul style="list-style-type: none"> Priorité régionale AB 1. MAEC système+ difficulté de la mesure 2. ESP, MHU, OUV + difficulté de la mesure 3. IAE1 et IAE3 4. % SAU ou linéaire engagé
CMOH	Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale	Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale enjeu eau	EAU et ZH AEAP	<ul style="list-style-type: none"> Priorité régionale AB 1. MAEC système+ difficulté de la mesure 2. ESP, MHU, OUV + difficulté de la mesure 3. IAE1 et IAE3 4. % SAU ou linéaire engagé
CMOR	Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale	Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale enjeu érosion	ERO	<ul style="list-style-type: none"> Priorité régionale AB 1. MAEC système+ difficulté de la mesure 2. ESP, MHU, OUV + difficulté de la mesure 3. IAE1 et IAE3 4. % SAU ou linéaire engagé
HVOI	Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France	Haute Vallée de l'Oise	BIOD	<ul style="list-style-type: none"> Priorité régionale AB 1. ESP4 > ESP3 ; MHU2 > CIFF 2. éleveurs + 10 UGB 3. JA 4. Surface engagée
HVSO	Syndicat Mixte AMEVA EPTB Somme	Haute Vallée de la Somme	BIOD	<ul style="list-style-type: none"> Priorité régionale AB 1. ESP4 ; ESP3 ; MHU2 2. éleveurs + 10 UGB 3. JA 4. Surface engagée
LAON	Communauté d'agglomération du Pays de Laon	Bassin d'alimentation des captages de ville de Laon	EAU AESN	<ul style="list-style-type: none"> Priorité régionale AB 1. Mesure système 2. Mesures localisées prairies

				<ul style="list-style-type: none"> 3. CIFF 4. JA 5. Surface engagée
MASO	Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France	Marais de la souche	EAU AESN	Priorité régionale AB <ul style="list-style-type: none"> 1. ESP4 > ESP3 ; MHU2 > CIFF 2. éleveurs + 10 UGB 3. JA 4. Surface engagée
MVOI	Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France	Moyenne Vallée de l'Oise	EAU AESN	Priorité régionale AB <ul style="list-style-type: none"> 1. ESP4 > ESP3 et MHU2 2. éleveurs + 10 UGB 3. JA 4. Surface engagée
MVSB	Conseil départemental de la Somme	Moyenne vallée de la Somme	BIOD	Priorité régionale AB <ul style="list-style-type: none"> 1. ESP4 ; ESP3 ; MHU2 2. éleveurs + 10 UGB et JA 4. Surface engagée
MVSH	Conseil départemental de la Somme	Moyenne vallée de la Somme	EAU et ZH AEAP	Priorité régionale AB <ul style="list-style-type: none"> 2. ESP4 ; ESP3 ; MHU2 3. éleveurs + 10 UGB et JA 5. Surface engagée
NPCB	Chambre d'agriculture du Nord Pas-de-Calais	Territoires du Nord-Pas de Calais	BIOD	Priorité régionale AB <ul style="list-style-type: none"> 1. JA 2. HBV > PHY > ESP > PRA3 2. Difficulté de la mesure 4. Part de prairie dans la SAU 5. Surface engagée
NPCE	Chambre d'agriculture du Nord Pas-de-Calais	Territoires du Nord-Pas de Calais Eau	EAU AEAP	Priorité régionale AB <ul style="list-style-type: none"> 2. Surface AAC ou CARE 3. Système > MHU > ESP > PRA3 4. Difficulté de la mesure 5. Part de PPH engagée 6. JA 7. Surface engagée
NPCR	Chambre d'agriculture du Nord Pas-de-Calais	Territoires du Nord-Pas de Calais Erosion	ERO	Priorité régionale AB <ul style="list-style-type: none"> 1. CPRA 2. COV > SDC > HBV

				3. Difficulté de la mesure 4. JA
OPFB	Syndicat Mixte du Parc naturel régional Oise - Pays de France	Prairies de la Thève	BIOD	Priorité régionale AB 1. MHU1 et MHU2 2. ESP 4321 3. IAE1
OPFE	Syndicat Mixte du Parc naturel régional Oise - Pays de France	Bassins d'alimentation de captage en ZPA du PNR Oise - Pays-de-France	EAU AESN	Priorité régionale AB 1. PHY6 2. ARB1 3. IAE1 4. Surface engagée
OURQ	Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon	"PAEC du bassin versant amont de l'Ourcq"	EAU AESN	Priorité régionale AB 1. PHY > OUV > CPRA > PRA3 > IAE 2. Difficulté de la mesure 3. JA 4. Surface ou linéaire engagé
PAVB	Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois	Parc Naturel Régional de l'Avesnois	EAU AEAP	Priorité régionale AB 1. EA 100% herbe 2. surface en herbe > 60 % 3. HBV3 > HBV2 > HBV1 4. Mesure localisée sur prairie 5. JA 6. Surface engagée pour les mesures localisées
PELB	Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France	Pelouses et landes régionales	BIOD	Priorité régionale AB 1. OUV2 > ESP4 > PRA3 > CIFF > OUV1 > ESP3 2. Absence cumul MAEC système/MAEC localisée 3,JA 4. Surface engagée
PELN	Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France	Pelouses et landes régionales	EAU AESN	Priorité régionale AB 1. OUV2 > ESP4 > OUV1 et ESP3 > CIFF 3. JA 4. Surface engagée
PELP	Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France	Pelouses et landes régionales	EAU AEAP	Priorité régionale AB 1. OUV2 > ESP4 > OUV1 et ESP3 2. JA 3. Surface engagée

PELR	Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France	Pelouses et landes régionales	ERO	Priorité régionale AB 1. OUV2 > ESP4 > OUV1 et ESP3 2. JA 3. Surface engagée
PETB	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache	Pays de Thiérache	BIOD	Priorité régionale AB 1. HBV3 > PRA3 > ESP3 > ESP2 > IAE > CIFF 2. JA 3. Surface engagée
PETE	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache	Pays de Thiérache	EAU AESN	Priorité régionale AB 1. CPRA et MAEC système 2. Difficulté de la mesure 3. JA 4. Surface engagée
PETP	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache	Pays de Thiérache	EAU AEAP	Priorité régionale AB 1. CPRA et MAEC système 2. ESP > IAE1 > IAE2 2. Difficulté de la mesure 3. JA 4. Surface engagée
PETR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache	Pays de Thiérache	ERO	Priorité régionale AB 1. HBV 2. Mesure localisée herbe et prairie 3. JA 4. Surface engagée
PMPH	Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard	PAEC Plaine Maritime Picarde	ZH AEAP	Priorité régionale AB 1. Anciens contrats arrivant à échéance 2. Parcelles les plus humides : hygrophiles> mésohygrophiles; > mésophiles 3. MHU>ESP>PRA3 4. JA 5. Surface engagée
PORT	Communauté de communes des Portes de la Thiérache	Bassins d'alimentation de captage des Portes de Thiérache	EAU AESN	Priorité régionale AB 1. CPRA et MAEC système 2. Difficulté de la mesure 3. JA 4. Surface engagée

PSEB	Syndicat Mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut	Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut enjeu Biodiversité	BIOD	<p>Priorité régionale AB</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. JA 1. Surfaces engagées en Natura 2000 2. EA dont la SAU<52,5ha (SAU du territoire) 3. CPRA 4. EA dans le périmètre PMAZH et CARE 5. % des surfaces engagées en MAEC/SAU
PSEE	Syndicat Mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut	CARE (Contrat d'Action pour la Ressource en Eau) Scarpe aval sud	EAU AEAP	<p>Priorité régionale AB</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Surfaces engagées en Natura 2000 2. EA dont la SAU<52,5ha (SAU du territoire) 3. CPRA 3. EA dans le périmètre PMAZH et CARE 4. JA 5. % des surfaces engagées en MAEC/SAU
PSVN	Pays de Souces et Vallées	"PAEC du Pays de Sources et Vallées enjeu eau	EAU AESN	<p>Priorité régionale AB</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. CPRA et MAEC système 2. Difficulté de la mesure 3. JA 4. Surface engagée
PSVP	Pays de Souces et Vallées	"PAEC du Pays de Sources et Vallées enjeu eau	EAU AEAP	<p>Priorité régionale AB</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. CPRA et MAEC système 2. Difficulté de la mesure 3. JA 4. Surface engagée
SABL	Syndicat mixte d'eau potable des Sablons	"PAEC du bassin d'alimentation de captage des Sablons"	EAU AESN	<p>Priorité régionale AB</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. CPRA et MAEC système 2. Difficulté de la mesure 3. JA 4. Surface engagée
SASO	Syndicat Mixte AMEVA EPTB Somme	SAGE du bassin de la Somme	EAU AEAP	<p>Priorité régionale AB</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. PHY > FER 2. Difficulté de la mesure 3. JA 4. Surface engagée
SESV	Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois	PAEC "Eau Parcy-et-Tigny"	EAU AESN	<p>Priorité régionale AB</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. PHY > ESP > CIFF 2. Difficulté de la mesure

				3. JA 4. Surface engagée
STJU	Communauté de communes du Plateau Picard	Bassin d'alimentation de captage de Saint-Just-en-Chaussée	EAU AESN	Priorité régionale AB 1. CPRA et MAEC système 2. IEA > CIFF 2. Difficulté de la mesure 3. JA 4. Surface engagée
TBIN	Chambre Régionale d'Agriculture	Corridors & Plaine Versant Sud	EAU AESN	Priorité régionale AB 1. CPRA et MAEC système 2. Surfaces en herbe 3. Difficulté de la mesure 4. JA 5. Surface engagée
TBIO	Chambre Régionale d'Agriculture	Corridors & Plaine Versant Sud	BIOD	Priorité régionale AB 1. Mesures système 2. Mesures localisées praires ESP et PRA3 JA 3. Surface engagée
UESA	Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne	"PAEC des aires d'alimentation de captage du territoire de l'UESA"	EAU AESN	Priorité régionale AB 1. CPRA et MAEC système 2. Surface engagée dans l'AAC 3. JA
VAUT	Syndicat Mixte AMEVA EPTB Somme	Vallée de l'Authie	BIOD	Priorité régionale AB 1. ESP4 ; ESP3 ; MHU2 2. éleveurs + 10 UGB et JA 3. Surface engagée
VSEL	Syndicat Mixte AMEVA EPTB Somme	Vallée de la Selle	BIOD	Priorité régionale AB 1. ESP4 ; ESP3 ; MHU2 2. éleveurs + 10 UGB et JA 3. Surface engagée

Annexe 4 : MAEC financées par l'Agence de l'eau Artois Picardie

N°	MAEC	Mesures	Enjeux ¹				
			Eau potable	Zones humides et prairies	Erosion	Biodiversité (hors Natura 2000)	Natura 2000
70.06	MAEC Eau – Réduction des herbicides – Grandes Cultures	MAEC Eau – Herbicides – Grandes Cultures 1	NON	NON	NON	NON	NON
		MAEC Eau – Herbicides – Grandes Cultures 2	NON	NON	NON	NON	NON
		MAEC Eau – Herbicides – Grandes Cultures 3	NON	NON	NON	NON	NON
	MAEC Eau – Réduction des pesticides – Grandes Cultures	MAEC Eau – Pesticides – Grandes Cultures 1	NON	NON	NON	NON	NON
		MAEC Eau – Pesticides – Grandes Cultures 2	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
		MAEC Eau – Pesticides – Grandes Cultures 3	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
		MAEC Eau – Pesticides – Gestion quantitative - Grandes Cultures 1	NON	NON	NON	NON	NON
		MAEC Eau – Pesticides – Gestion quantitative - Grandes Cultures 2	NON	NON	NON	NON	NON
		MAEC Eau – Pesticides – Gestion quantitative - Grandes Cultures 3	NON	NON	NON	NON	NON
	MAEC Eau – Gestion de la fertilisation – Grandes Cultures	MAEC Eau – Gestion de la fertilisation – Grandes Cultures 1	NON	NON	NON	NON	NON
		MAEC Eau – Gestion de la fertilisation – Grandes Cultures 2	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
	MAEC Eau – Gestion de la fertilisation – Couverture – Réduction des herbicides - Grandes Cultures adaptée à la lutte contre les algues vertes	MAEC Eau – Gestion de la fertilisation – Couverture – Herbicides - Grandes Cultures 1	NON	NON	OUI	NON	NON
		MAEC Eau – Gestion de la fertilisation – Couverture – Herbicides - Grandes Cultures 2	NON	NON	OUI	NON	NON
		MAEC Eau – Gestion de la fertilisation – Couverture – Herbicides - Grandes Cultures 3	NON	NON	OUI	NON	NON
	MAEC Eau – Gestion de la fertilisation – Réduction des herbicides - Grandes Cultures		OUI	OUI	NON	OUI	OUI
	MAEC Eau – Couverture – Réduction des herbicides - Grandes Cultures	MAEC Eau – Couverture – Herbicides - Grandes Cultures 1	NON	NON	NON	NON	NON
		MAEC Eau – Couverture – Herbicides - Grandes Cultures 2	NON	NON	NON	NON	NON
		MAEC Eau – Couverture – Herbicides - Grandes Cultures 3	NON	NON	NON	NON	NON
	MAEC Eau – Couverture – Réduction des pesticides - Grandes Cultures	MAEC Eau – Couverture – Pesticides - Grandes Cultures 1	NON	NON	OUI	NON	NON
		MAEC Eau – Couverture – Pesticides - Grandes Cultures 2	NON	NON	OUI	NON	NON
		MAEC Eau – Couverture – Pesticides - Grandes Cultures 3	NON	NON	OUI	NON	NON
70.07	MAEC Eau – Viticulture	MAEC Eau – Viticulture – Lutte biologique - Herbicides	NON	NON	NON	NON	NON
		MAEC Eau – Viticulture – Gestion quantitative	NON	NON	NON	NON	NON
		MAEC Eau – Viticulture – Gestion quantitative - Lutte biologique - Herbicides	NON	NON	NON	NON	NON
	MAEC Eau – Arboriculture	MAEC Eau – Arboriculture – Lutte biologique - Herbicides	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		MAEC Eau – Arboriculture – Gestion quantitative	NON	NON	NON	NON	NON
		MAEC Eau – Arboriculture – Gestion quantitative - Lutte biologique - Herbicides	NON	NON	NON	NON	NON

¹ « Oui » = « Ouvert sur l'enjeu » et « Non » = « Non ouvert sur l'enjeu »

N°	MAEC	Mesures	Enjeux ¹				
			Eau potable	Zones humides et prairies	Erosion	Biodiversité (hors Natura 2000)	Natura 2000
70.08	MAEC Sol – Semis direct	MAEC Sol – Semis direct 1	NON	NON	OUI	NON	NON
		MAEC Sol – Semis direct 2	NON	NON	OUI	NON	NON
70.09	MAEC Climat – Bien-être animal – Autonomie fourragère – Elevages d’herbivores	MAEC Climat – Bien-être animal – Autonomie fourragère – Elevages d’herbivores 1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		MAEC Climat – Bien-être animal – Autonomie fourragère – Elevages d’herbivores 2	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		MAEC Climat – Bien-être animal – Autonomie fourragère – Elevages d’herbivores 3	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	MAEC Climat – Bien-être animal – Elevages de monogastriques	NON	NON	NON	NON	NON	
70.10	MAEC Biodiversité	MAEC Biodiversité – Gestion des roseières	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
	MAEC Biodiversité – Préservation des milieux humides	MAEC Biodiversité – Préservation des milieux humides	OUI	OUI	NON	NON	NON
		MAEC Biodiversité – Préservation des milieux humides – Amélioration de la gestion par le pâturage	OUI	OUI	NON	NON	NON
		MAEC Biodiversité – Préservation des milieux humides – Gestion des espèces exotiques envahissantes	NON	NON	NON	NON	NON
		MAEC Biodiversité – Préservation des milieux humides – Maintien en eau des zones basses de prairies	OUI	OUI	NON	NON	NON
	MAEC Biodiversité – Surfaces herbagères et pastorales	MAEC Biodiversité – Surfaces herbagères et pastorales	OUI	OUI	NON	NON	NON
		MAEC Biodiversité – Systèmes herbagers et pastoraux	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		MAEC Biodiversité – Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	OUI	OUI	NON	NON	NON
70.11	MAEC Biodiversité – Création de couverts d’intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles		NON	NON	NON	NON	NON
	MAEC Biodiversité – Création de prairies		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
70.12	MAEC Biodiversité – Protection des espèces	MAEC Biodiversité – Protection des espèces 1	OUI	OUI	NON	NON	NON
		MAEC Biodiversité – Protection des espèces 2	OUI	OUI	NON	NON	NON
		MAEC Biodiversité – Protection des espèces 3	OUI	OUI	NON	NON	NON
		MAEC Biodiversité – Protection des espèces 4	OUI	OUI	NON	NON	NON
70.13	MAEC Biodiversité – DFCI – Maintien de l’ouverture des milieux	MAEC Biodiversité – Maintien de l’ouverture des milieux	NON	NON	NON	OUI	OUI
		MAEC Biodiversité – Maintien de l’ouverture des milieux – Amélioration de la gestion par le pâturage	NON	NON	NON	OUI	OUI
70.14	MAEC Biodiversité – Entretien durable des infrastructures écologiques	MAEC Biodiversité – Ligneux	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		MAEC Biodiversité – Mares	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		MAEC Biodiversité – Fossés	NON	OUI	NON	NON	NON

¹ « Oui » = « Ouvert sur l’enjeu » et « Non » = « Non ouvert sur l’enjeu »

Annexe 5 : MAEC financées par l'agence de l'eau Seine Normandie

N°	MAEC	Mesures (outils de gestion)	Code	Surfaces éligibles	Proposition éligibilité financement Agence
70.06	MAEC Eau - Réduction des herbicides - Grandes cultures	MAEC Eau - Herbicides - Grandes cultures 1	PHY1	Terres arables	Possible Pour les AAC à enjeu herbicides uniquement Si réduction d'usage suffisamment ambitieuse
		MAEC Eau - Herbicides - Grandes cultures 2	PHY2	Terres arables	
		MAEC Eau - Herbicides - Grandes cultures 3	PHY3	Terres arables	
	MAEC Eau - Réduction des pesticides - Grandes cultures	MAEC Eau - Pesticides - Grandes cultures 1	PHY4	Terres arables	Possible Si réduction d'usage suffisamment ambitieuse
		MAEC Eau - Pesticides - Grandes cultures 2	PHY5	Terres arables	OUI
		MAEC Eau - Pesticides - Grandes cultures 3	PHY6	Terres arables	OUI
	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Grandes cultures	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Grandes cultures 1	FER1	Terres arables	NON
		MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Grandes cultures 2	FER2	Terres arables	OUI Pour les AAC à enjeu nitrates uniquement Si existence d'un réseau de reliquat conforme aux exigences de l'AESN
	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Couverture - Réduction des herbicides - Grandes cultures adaptée à la lutte contre les algues vertes	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 1	FER3	Terres arables	NON
		MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 2	FER4	Terres arables	NON
		MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 3	FER5	Terres arables	NON
	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Réduction des pesticides - Grandes cultures	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Pesticides - Grandes cultures	FER6	Terres arables	OUI Si existence d'un réseau de reliquat conforme aux exigences de l'AESN
	MAEC Eau - Couverture - Réduction des herbicides - Grandes cultures	MAEC Eau - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 1	COV1	Terres arables	NON
		MAEC Eau - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 2	COV2	Terres arables	NON
		MAEC Eau - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 3	COV3	Terres arables	NON
	MAEC Eau - Couverture - Réduction des pesticides - Grandes cultures	MAEC Eau - Couverture - Pesticides - Grandes cultures 1	COV4	Terres arables	NON
		MAEC Eau - Couverture - Pesticides - Grandes cultures 2	COV5	Terres arables	NON
		MAEC Eau - Couverture - Pesticides - Grandes cultures 3	COV6	Terres arables	NON
70.07	MAEC Eau - Viticulture	MAEC Eau - Viticulture - Lutte biologique - Herbicides	VIT1	Viticulture	Possible

N°	MAEC	Mesures (outils de gestion)	Code	Surfaces éligibles	Proposition éligibilité financement Agence
					Selon enjeu du territoire
	MAEC Eau - Arboriculture	MAEC Eau - Arboriculture - Lutte biologique - Herbicides	ARB1	Arboriculture	Possible Selon enjeu du territoire
70.08	MAEC Sol - Semis direct	MAEC Sol - Semis direct 1	SDC1	Terres arables	NON
		MAEC Sol - Semis direct 2	SDC2	Terres arables	NON
70.09	MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 1	HBV1	Terres arables, prairies permanentes	Possible Si les seuils définis sont suffisamment ambitieux
		MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 2	HBV2	Terres arables, prairies permanentes	OUI
		MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 3	HBV3	Terres arables, prairies permanentes	OUI
70.10	MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides	MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides	MHU1	Prairies permanentes	OUI
		MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage	MHU2	Prairies permanentes	OUI
	MAEC Biodiversité - Surfaces herbagères et pastorales	MAEC Biodiversité - Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	PRA3	Prairies permanentes	OUI
70.11	MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	CIFF	Terres arables, cultures pérennes	Possible Selon enjeu du territoire
	MAEC Biodiversité - Création de prairies	MAEC Biodiversité - Création de prairies	CPRA	Prairies temporaires	OUI
70.12	MAEC Biodiversité - Protection des espèces	MAEC Biodiversité - Protection des espèces 1	ESP1	Prairies (PT ou PP)	Possible Selon enjeu du territoire
		MAEC Biodiversité - Protection des espèces 2	ESP2	Prairies (PT ou PP)	
		MAEC Biodiversité - Protection des espèces 3	ESP3	Prairies (PT ou PP)	

N°	MAEC	Mesures (outils de gestion)	Code	Surfaces éligibles	Proposition éligibilité financement Agence
		MAEC Biodiversité - Protection des espèces 4	ESP4	Prairies (PT ou PP)	
70.13	MAEC Biodiversité - DFCI - Maintien de l'ouverture des milieux	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux	OUV1	Prairies permanentes	OUI
		MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	OUV2	Prairies permanentes	OUI
70.14	MAEC Biodiversité - Entretien durable des infrastructures agro-écologiques	MAEC Biodiversité - Ligneux	IAE1	Éléments ligneux	OUI
		MAEC Biodiversité - Mares	IAE2	Mares	OUI
		MAEC Biodiversité - Fossés	IAE3	Fossés	OUI